

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT  
SEANCE DU 22 MARS 2023**

**Date de convocation : 16 mars 2023**

Membres en exercice	24
Présents	8
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an Deux mille vingt-trois et le 22 mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.  
**Présents** : M. Francis BARDEAU, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M. Martine BONNET, M. Bertrand ALEIX,  
**Absents excusés**: M. Claude REVEL, Mme Isabelle SILHOL, M. Jean Luc REQUI, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Sophie COSTEAU, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGALT, Mme Danièle JOSEPH, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT  
**Pouvoirs** : M. Claude REVEL à M. Francis BARDEAU  
Mme Isabelle SILHOL à M. Olivier BERNARDI  
**Secrétaire de séance** : Mme Véronique NEIL

**Objet : Approbation de la convention de partenariat entre le Syndicat Centre Hérault et la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion et le lavage de la vaisselle réutilisable**

Monsieur le Président indique que depuis 2013, le Syndicat Centre Hérault gère en régie un service de prêt à titre gracieux de vaisselle réutilisable aux organisateurs (privés/publics) du territoire. Depuis 2019, le Syndicat Centre Hérault a pris le parti de modifier les conditions de traçabilité hygiénique de la vaisselle réutilisable, ce qui augmente considérablement le temps nécessaire au fonctionnement du service communication animation. Le Syndicat Centre Hérault s'est tourné vers la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour réaliser les prestations de gestion des prêts et d'entretien de la vaisselle réutilisable.

Il présente la convention de partenariat qui a pour objet d'établir les conditions financières, techniques et administratives entre le Syndicat Centre Hérault et la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion et le lavage de la vaisselle réutilisable.

Il soumet à l'approbation la convention, annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat entre le Syndicat Centre Hérault et la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion et le lavage de la vaisselle réutilisable.

**AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault  
Olivier BERNARDI



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication*

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le : .../.../2023  
et publié ou notifié le : .../.../2023